5/11/2014

Rapport

Réunion de concertation AFSCA - Organisations professionnelles des vétérinaires indépendants chargés de mission pour l'AFSCA

Présents :

J.-M. Dochy (JMD), DG Contrôle, Directeur général
Eddy Versele (EV), DG Contrôle, Directeur régional NL
Paul Mullier (PM), DG Contrôle, Directeur régional FR
Stefan Theuwis (ST), DG Contrôle, Directeur administration centrale
Myriam Logeot (ML), inspecteur-vétérinaire, DG Contrôle, UNIC, rapporteur
Ann De Beul (ADB), déléguée VDV
Ludo Muls (LM), délégué IVDB
Henri Van Lierde, délégué IVDB

Roger Vosters (RV), délégué NGROD
Chris Landuyt (CL), délégué NGROD
Paul Roland (PR), délégué FGROD

Excusés :
Esther Mulkers, Responsable qualité DG Contrôle

Absents :
Dierenartsen in de VoedselKeten (DVK)
Union Professionnelle Vétérinaire (UPV)

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Aspects financiers et budgétaires : adaptation des honoraires 2015 à l'indice-santé

3. Groupe de travail "RA-CDM" : Adaptation du cahier des charges I

4. Plan d'action abattoirs :
   - État d'avancement
   - Formation 'contrôle de l'autocontrôle'

5. CDM 65+

6. AR CDM du 20 décembre 2004 modifié par l'AR du 11 novembre 2013 : élaboration de l'annexe I

7. Recrutement de nouveaux CDM

8. Points soumis par les représentants des CDM

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
1. Approbation de l'ordre du jour	Les points 'divers' suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour par les représentants de l'Ordre des Vétérinaires : ▪ Expertise contingentée : heures prestées et km parcourus pour les abattoirs avec expertise contingentée (voir réunion précédente) ▪ Expertise visuelle des porcs : évaluation jusqu'à aujourd'hui ▪ Expertise des porcs le samedi : état de la situation ▪ ICA : état d'avancement GT ICA : action nécessaire en urgence ▪ Des tâches ont-elles déjà été attribuées à des bio-ingénieurs, des masters, des ingénieurs industriels, des bachelors personnes morales ? ▪ Dans le prolongement des points 3 et 7 : quels incitants l'AFSCA pourrait-elle utiliser pour continuer à encourager les CDM "les plus motivés" et pour les soutenir dans certains cahiers des charges ? ▪ Adaptations Beltrace : mise à jour des données	L'ordre du jour a été approuvé avec l'ajout des points 'divers'.	
2. Aspects financiers et budgétaires	**JMD**: La projection des honoraires 2015 qui a été donnée à la précédente réunion de concertation n'est plus valable. Nous suivons bien entendu la décision du nouveau gouvernement ; les honoraires de 2015 ne seront donc pas indexés. De plus, en raison des restrictions budgétaires dans les 5 années à venir, l'Agence va devoir économiser 28 % sur les frais de fonctionnement et sur les frais d'investissement et 8-10 % sur les frais de personnel. Les organisations professionnelles présentes sont toutes d'accord avec la non-indexation des honoraires des CDM en 2015. **CL**: Les jeunes vétérinaires ne sont plus motivés à effectuer des tâches RA. Le RA doit recevoir une "promotion financière" pour ses tâches. Que proposez-vous ? **JMD**: Jusqu'à l'année dernière, les organisations professionnelles n'étaient pas d'accord pour instaurer une différence d'honoraires entre		

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
	le RA et le CDM. Je suis en faveur de payer davantage le RA vu qu'il doit assumer de plus grandes responsabilités. La question est de savoir comment gérer la chose car, dans Adminlight CDMO, il n'y a qu'un seul tarif pour les prestations d'expertise. Nous pourrions peut-être rédiger un nouveau cahier des charges avec un nouveau tarif. De cette manière, nous pourrions également contourner le saut d'index. **HVL**: Ne serait-ce pas une bonne idée de changer le statut du RA en un statut contractuel ? **JMD:** Non, vu les restrictions budgétaires, nous allons devoir réduire fortement le personnel de l'administration dans les années à venir. Je vous le demande une nouvelle fois ; en tant qu'organisation professionnelle, êtes-vous d'accord pour instaurer une différence d'honoraires entre le RA et le CDM ? **ADB:** En tant que représentante du VDV, je suis d'accord. **HVL:** Je souhaiterais d'abord me concerter à ce sujet avec mes collègues de l'IVDB. **JMD:** L'IVDB a jusqu'à jeudi soir (6/11/2014) pour nous donner sa réponse. Si vous aussi êtes d'accord aussi, alors on pourra en conclure que la majorité des organisations professionnelles sera d'accord avec la proposition. On va examiner comment cette différence d'honoraires pourrait être mise en place.	L'IVDB doit communiquer d'ici jeudi soir 6/11/2014 au plus tard sa position concernant la différence d'honoraires entre RA et CDM. Si elle est d'accord, nous examinerons comment mettre cela en place. En même temps, cette proposition va être soumise à l'approbation du ministre Borsus.	

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
3. Groupe de travail "RA-CDM" : Adaptation du cahier des charges I	**EVE** passe en revue les adaptations du cahier des charges I. Celles-ci ont été apportées en concertation avec le groupe de travail CDM RA. Les réunions de concertation entre RA-UPC et entre abattoir-RA-UPC ont notamment été ajoutées au cahier des charges. La fréquence de ces réunions n'a pas été spécifiée vu qu'elle est reprise dans le plan d'action abattoirs. **RV**: Le cahier des charges I stipule que le RA supervise l'utilisation correcte des cachets. Cela signifie-t-il alors que le CDM ne peut pas conserver les cachets dans le local CDM ? **ST:** C'est la responsabilité de l'opérateur d'assurer la conservation des cachets. Il doit les tenir à la disposition des CDM.		
4. Plan d'action abattoirs : état de la situation	**ST** passe en revue le plan d'action abattoirs. Les abattoirs avec des problèmes récurrents ne proposent bien souvent pas de solution permanente à ces problèmes. Tant les CDM que l'AFSCA doivent superviser l'amélioration continue de l'abattoir. **JMD:** De nombreux abattoirs doivent fermer sous la pression croissante du secteur, de l'AFSCA, des clients,… Les entreprises familiales disparaissent elles aussi vu que les enfants ne sont pas motivés à reprendre l'entreprise des parents. Auparavant, l'AFSCA était la seule à superviser les abattoirs mais, aujourd'hui, le secteur demande lui aussi à pouvoir collaborer avec l'AFSCA, vu les exigences de plus en plus grandes des clients. La preuve de qualité d'un système réside en son amélioration continue. Le contrôle de l'état des toisons en constitue un bon exemple. La situation à ce niveau dans les abattoirs s'est fortement améliorée grâce au protocole, mais une amélioration est encore possible. **HVL:** Les CDM effectuent régulièrement eux-mêmes les tâches d'autocontrôle car l'opérateur ne le fait de toute façon pas. **JMD**: Il est inacceptable que les CDM effectuent encore les tâches		

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
	d'autocontrôle de l'opérateur. Les responsabilités de l'opérateur d'une part et des CDM d'autre part sont clairement spécifiées dans les diagrammes de flux des abattoirs (GT CDM RA). **ST**: L'évaluation et la rotation des CDM vont à nouveau faire l'objet d'une révision. **CL:** Lors de cette révision de l'évaluation des CDM, pourriez-vous aussi demander l'avis des personnes sur le terrain ? **ST:** Oui bien sûr, cela aura lieu en concertation. Dans le cadre du plan d'action, la formation 'contrôle de l'autocontrôle dans les abattoirs' sera donnée en 2015. **MLO**, coordinatrice de la formation, mentionne que la formation sera composée de deux parties. La première partie “Autocontrôle de l'abattoir” sera donnée par le secteur. La mise en œuvre pratique du système d'autocontrôle et les difficultés qui l'accompagnent seront abordées dans cette partie. La deuxième partie “Contrôle de l'autocontrôle par le CDM” sera donnée par l'AFSCA (inspecteurs coco abattoirs). Concrètement, les check-lists 'contrôle de l'autocontrôle' seront utilisées comme base. **PR:** Cette formation est-elle comptabilisée dans le cadre du système à points de l'Ordre des Vétérinaires ? **MLO:** Je vais introduire une demande pour que la formation soit reconnue par l'Ordre des Vétérinaires. **HVL:** Les responsables qualité peuvent-ils eux aussi participer à cette formation ? **JMD:** Non, cette formation en 2015 est destinée aux CDM et aux inspecteurs dans les abattoirs. Les groupes sont en effet limités à 20-25 personnes. Des formations sont d'ailleurs déjà données aux responsables qualité par le secteur.	MLO va introduire une demande auprès des Ordres de vétérinaires afin que la formation 'contrôle de l'autocontrôle' soit comptabilisée dans le système à points.	
5. CDM 65+	**JMD:** Nous suivons la décision du nouveau gouvernement ; les CDM sont autorisés à travailler jusqu'à 67 ans. Lors de la précédente réunion de concertation, nous vous avions demandé de nous donner votre point de vue en ce qui concerne les CDM qui souhaitent travailler au-delà de 65 ans. J'ai obtenu la réponse de deux organisations professionnelles ; pouvez-vous expliciter votre point de		

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
	vue ? **ADB:** Nous ne sommes pas contre le fait que les CDM travaillent plus longtemps. Néanmoins, nous devons aussi réfléchir à la manière de rendre la profession plus attrayante pour les jeunes vétérinaires. La mentalité actuelle des CDM doit changer. Les honoraires ne sont pas le seul facteur important pour motiver les CDM. Si on regarde pourquoi certains CDM veulent continuer à travailler au-delà de 65 ans, c'est souvent parce qu'ils ont besoin de ce revenu ou parce qu'ils souhaitent garder un pied dans le monde du travail. Aucun CDM ne veut continuer à travailler en raison du fait qu'il aime son métier. **JMD:** Lors d'une enquête, ce sont toujours les personnes mécontentes qui s'expriment les premières. Cela donne une image faussée de l'ensemble du groupe des CDM. **LM:** J'ai lancé une enquête au nom de l'IVDB ; 85 CDM y ont répondu (10 %). Parmi eux, 60 CDM sont en faveur de travailler plus longtemps. Ces CDM ont plus de 50 ans et sont donc davantage concernés vu qu'ils se rapprochent de l'âge de la pension. Les autres CDM qui sont contre la proposition, veulent laisser la place aux jeunes. Nous pouvons conclure de cette enquête qu'une majorité représentative des CDM souhaite continuer à travailler au-delà de 65 ans. Je dois ici faire remarquer que si nous nous déclarons partisans du travail des CDM au-delà de 65 ans, nous reconnaissons par là que nous sommes d'accord avec le statut actuel du CDM (rémunération, formation,…). **JMD:** Nous pouvons en conclure que la majorité des organisations professionnelles est d'accord avec la proposition de permettre aux CDM de travailler au-delà de 65 ans. L'âge de travail est toutefois limité à 67 ans. Nous allons soumettre cette proposition à l'approbation du ministre Borsus. Je tiens cependant à souligner que nous ne voulons pas attirer de vétérinaires amateurs avec cette proposition. Nous recherchons des CDM plus âgés qui sont encore engagés dans leur métier.	JMD va soumettre la proposition de faire travailler les CDM jusqu'à 67 ans à l'approbation du ministre Borsus.	

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
6. AR CDM du 20 décembre 2004 modifié par l'AR du 11 novembre 2013 : élaboration de l'annexe I	**MLO** fait le point sur l'état d'avancement pour l'élaboration de l'annexe I de l'AR modifié du 20 décembre 2004. Trois nouveaux cahiers des charges ont été rédigés pour les personnes chargées de mission (CDM). Ils sont entièrement basés sur les cahiers des charges CDM mais sont davantage axés sur les végétaux, les produits végétaux, les aliments pour animaux, les produits d'origine animale et non animale, et les matériaux destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. Les cahiers des charges actuels des vétérinaires chargés de mission (VCDM) sont maintenus et les tâches restent inchangées. On a examiné auprès des UPC combien d'heures seraient éventuellement disponibles pour les CDM. Un appel à candidatures va maintenant être lancé pour les CDM. **LM:** Trouve-t-on déjà des personnes morales parmi les vétérinaires ? **PR:** Au FGROD, deux personnes morales se sont portées candidates. **RV:** Il y a bien une demande au NGROD, mais aucune personne morale ne s'est encore portée candidate. **LM:** S'il existe un contrat entre l'Agence et une telle personne morale, cette personne peut-elle alors envoyer plusieurs vétérinaires pour la réalisation de missions pour le compte de l'Agence ? **JMD:** Oui, si certaines conditions sont remplies, comme le fait de détenir une accréditation valable. **CL:** Pour l'instant, la question ne se pose pas vu qu'aucune personne morale ne s'est encore portée candidate. **LM:** Les examens de recrutement de CDM remportent moins de succès qu'auparavant. Quelle en est la raison et que faire pour changer les choses ? **JMD:** Ce n'est pas vrai qu'il a moins de succès. . **ADB:** La question se pose de savoir qui a la responsabilité de rendre la profession de CDM plus attrayante pour les jeunes vétérinaires. La VDV est disposée à collaborer avec l'AFSCA pour faire plus de publicité autour de la profession de CDM. **JMD:** Les universités en sont en grande partie responsables. Elles doivent informer les étudiants de dernière année sur les différentes possibilités qui existent sur le marché du travail. Il existe déjà un		

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
	accord de coopération entre l'Agence et l'Université de Liège pour que des étudiants en dernière année suivent un trajet de formation au sein de l'AFSCA. **ST:** Nous sommes pour le moment encore en concertation avec l'université de Gand pour l'organisation d'un trajet de formation similaire. Le doyen soutient tout à fait ce projet mais les unités de recherche doivent encore se concerter entre elles sur la manière d'organiser cela dans la pratique.		
7. Recrutement de nouveaux CDM	**MLO** mentionne qu'un nouveau recrutement de CDM a été lancé ; on compte 53 candidats pour les UPC flamandes et la région de Bruxelles-Capitale, et 21 candidats pour les UPC francophones. La commission d'évaluation aura lieu dans le courant du mois de novembre. **LM:** Demandez-vous un feed-back aux candidats s'ils ne se présentent pas à la commission d'évaluation ? **JMD:** La raison est souvent la même ; le candidat n'est plus intéressé car il a entre-temps reçu une autre proposition d'emploi. **ADB:** Engagez-vous aussi des vétérinaires qui n'ont pas suivi la formation d'expertise vétérinaire ? **JMD:** Oui, mais ils doivent alors suivre cette formation par après au sein de la faculté. C'est un problème régional ; l'Université de Liège prévoit cette formation dans le cursus de tous les vétérinaires, l'Ugent ne la prévoit que pour les vétérinaires qui se spécialisent dans les grands animaux domestiques, et en cours optionnel pour ceux qui se spécialisent dans les petits animaux domestiques. **ADB:** Les vétérinaires devraient être mieux informés sur la préparation de l'examen. **EVE:** Dans l'appel à candidatures, les coordonnées des UPC sont données si on veut obtenir davantage d'informations à propos de l'examen. Le vétérinaire doit lui-même prendre l'initiative de se préparer à l'examen.		

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
8. Points soumis par les représentants des CDM ▪ Expertise contingentée : heures prestées et km parcourus pour les abattoirs avec expertise contingentée (voir réunion précédente)	**JMD:** Lors de la précédente réunion de concertation, CL a mentionné que, pour l'expertise contingentée, le temps prévu pour l'expertise AM/PM était largement insuffisant, que le contrôle était superficiel et les indemnités insuffisantes. Pour examiner la chose plus en détail, le nombre moyen de km parcourus pour l'expertise contingentée a été calculé par heure prestée ; il s'élève à 4 km. Le nombre le plus élevé de km parcourus s'élève à 8 km/heure prestée. Aucune indemnité supplémentaire ne sera donc donnée pour l'expertise contingentée. **CL:** Je reste sur mon point de vue selon lequel le temps prévu pour l'expertise ne permet pas de compléter les check-lists bien-être animal. Par ailleurs, je tiens à mentionner que le groupe de travail CDM RA est, selon moi, une bonne initiative. **JMD:** Le groupe de travail sera maintenu l'année prochaine pour discuter des problèmes techniques au sein des abattoirs.	Le groupe de travail CDM RA sera maintenu l'année prochaine pour discuter des problèmes techniques au sein des abattoirs (voir points 'divers' de cette réunion).	
▪ Expertise visuelle des porcs : évaluation jusqu'à aujourd'hui	**ST:** Lors de la précédente réunion de concertation, on a demandé d'analyser l'impact que la modification de la législation 'expertise visuelle des porcs' va occasionner sur l'infrastructure des abattoirs. Je me suis renseigné auprès des UPC et cela ne devrait pas poser problème. Il n'y aura pas non plus d'impact sur le nombre de CDM à l'abattoir.		
▪ Expertise des porcs le samedi : état de la situation	**CL:** Parvenez-vous à trouver suffisamment de CDM pour effectuer les expertises du samedi ? **EVE:** Oui, pour l'instant nous disposons de suffisamment de CDM prêts à travailler le samedi. **ADB:** Il est inacceptable que les CDM reçoivent la même rémunération durant la semaine et le week-end. **RV:** Les CDM se sentent obligés de venir faire les expertises le samedi. Ils craignent, s'ils n'acceptent pas, de ne plus recevoir de missions de la part de l'UPC. Certains CDM ne veulent pas réaliser		

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
	d'expertises le samedi car ils risquent alors de prester trop d'heures. **JMD:** Le nombre moyen d'heures d'expertise/mois s'élève actuellement à 72 heures. Il reste donc encore une bonne marge pour les expertises du samedi. **LM:** J'ai rassemblé plusieurs questions à vous poser, après concertation avec mes collègues CDM : Une meilleure indemnité km ? Une indemnité pour les prestations en dehors des heures de travail et pour les prestations durant le week-end ? Les CDM certificateurs reçoivent une indemnité pour les prestations réalisées en dehors des heures de travail. Pourquoi cela ne pourrait-il pas aussi être appliqué à l'expertise ? **JMD:** Les heures de travail pour l'expertise ne peuvent pas être comparées avec celles des certificateurs. Les heures très matinales pour l'expertise sont propres au métier spécifique que constitue l'expertise. Il s'agit d'un horaire de travail normal, mais il commence tôt dans la journée vu qu'il est calqué sur le planning d'abattage. **RV:** Les droits d'expertise ont-ils été revus à la hausse pour l'abattage le samedi ? **EVE:** Non, mais les certificats sont davantage payés. **JMD:** Il n'y a pas de lien direct entre les droits d'expertise et les honoraires des CDM. C'est une chose que nous avons voulu éviter, sans quoi l'opérateur pourrait exercer une pression supplémentaire sur le CDM.		
▪ ICA : état d'avancement GT ICA : action nécessaire en urgence	**CL:** Les ICA sont un gros problème. Les éleveurs sont trop peu informés à ce sujet. Un groupe de travail doit être mis sur pied en urgence pour traiter ce problème. **EVE:** Nous attendons les constatations de la mission coco ICA avant de prendre action.		
▪ Des tâches ont-elles déjà été attribuées à des bio-ingénieurs, des masters, des ingénieurs industriels,	Voir point 6.		

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
des bachelors personnes morales ?			
▪ Dans le prolongement des points 3 et 7 : quels incitants l'AFSCA pourrait-elle utiliser pour continuer à encourager les CDM “les plus motivés” et pour les assister dans certains cahiers des charges ?	**ADB:** Pourquoi les CDM qui suivent une formation via E-learning doivent-ils passer un test ? Pourquoi les autres CDM qui suivent la formation au sein de la faculté ne doivent-ils pas passer de test ? Pour que tous les CDM soient traités de manière équitable, vous devriez faire passer un test à tout le monde. **JMD:** Effectivement, si toutes les organisations professionnelles sont d'accord, nous allons, pour tous les CDM, rendre le test obligatoire après toutes les formations.		
▪ Adaptations Beltrace : mise à jour des données	Ce point sera abordé à la prochaine réunion du groupe de travail CDM RA.		